

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

N°71

Date de Publication
23 OCT. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 OCT. 2020
Date de la convocation
13 octobre 2020

Pouvoirs:

Mme MATEO à Mme le Maire
M. DE SOUSA à M. DENONFOUX
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire.

Objet : Approbation de la convention de partenariat à conclure avec l'Association des Amis du Musée de Cassis.

A la demande de Madame le Maire, madame HATEMIAN SOLARI expose à ses collègues que l'Association des Amis du Musée Municipal d'Art et Traditions Populaires de Cassis, Association Loi 1901, a été créée le 18 avril 1981 par des membres bénévoles portant intérêt aux questions historiques et culturelles concernant Cassis.

Cette association participe au soutien actif du Musée Municipal Méditerranéen d'Arts et Traditions Populaires de Cassis (M.M.M.A.T.P.), labellisé « Musée de France », veille à la mise en valeur des collections conservées et de poursuivre leur enrichissement. Elle est également destinée à promouvoir la connaissance des Arts Plastiques et aider à leur rayonnement par une action culturelle destinée au public.

La Commune considère que le projet proposé s'inscrit dans sa volonté de mettre en valeur son patrimoine et la mémoire collective et d'assurer la promotion de la Culture et surtout des collections pluridisciplinaires conservées au Musée Municipal d'Arts et Traditions Populaires de Cassis, dont certains fonds sont notamment classés aux Monuments Historiques.

A cet effet, la Commune de Cassis souhaite participer aux actions conduites par l'Association des Amis du Musée en apportant sa contribution financière à hauteur de 1 400 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver la convention de partenariat à intervenir avec l'association des Amis du Musée de Cassis ci-jointe ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer ce document.
- D'octroyer une subvention d'un montant de 1 400 € à l'association des Amis du Musée de Cassis ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 21 octobre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

